APRÈS ART. 19 N° **1328**

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1328

présenté par Mme Chatelain, M. Fournier et M. Iordanoff

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présente un rapport sur la stratégie française de développement d'une filière photovoltaïque locale. Ce rapport présentera à la fois les objectifs d'accompagnement et de soutien au développement de la production d'installations photovoltaïques et également les possibilités de recours à des dispositifs d'éco-conditionnalités lors des achats d'installations photovoltaïques, particulièrement lorsqu'ils passent par la commande publique, afin de favoriser l'acquisitions d'équipements produits localement et de lutter contre le dumping social et environnemental de certains producteurs.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France dispose de tous les atouts et des toutes les compétences techniques, technologiques et humaines pour développer une filière industrielle du solaire puissante, lui permettant d'accroître sa souveraineté et sa résilience. Le développement de la filière industrielle photovoltaïque s'inscrit logique parfaitement dans une d'industrie verte française. Par cette demande de rapport, le groupe écologiste souhaite que l'État explicite sa stratégie pour développer cette filière essentielle à la transition écologique. Il souhaite également que ce rapport éclaircisse les solutions proposées par l'État pour lutter contre le dumping social et environnemental confrontés les acteurs français Le cas de l'entreprise Photowatt de Bourgoin-Jallieu (Isère), emblème du savoir-faire et de l'innovation française dans le domaine, et filiale d'EDF depuis 2012, est symptomatique du manque de vision stratégique dans ce domaine. L'entreprise qui produit des équipements avec un excellent bilan carbone et un important approvisionnement en matières issu du marché européen est menacée car elle est victime de dumping social et environnemental. Aujourd'hui il est impossible pour un producteur français de ce domaine d'être rentable en l'absence de taxes aux frontières ou de crédits d'impôt.